

NOTRE MISSION : SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS ET CORRIGER LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

Le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) est l'instrument de gestion et d'animation permettant d'atteindre les objectifs prioritaires fixés par les partenaires sociaux au travers de l'action des organismes paritaires agréés agissant dans le champ de la formation à chaque étape de la vie professionnelle.

Il agit également auprès des Régions et de Pôle Emploi afin de faciliter l'accès à la formation des demandeurs d'emploi.

UN BREF BILAN DE NOS ACTIONS 2016 :

En 2016, les orientations et priorités relatives à la formation professionnelle définies par les partenaires sociaux et l'État se sont inscrites dans une perspective bi annuelle.

- ✓ Elles ont été accompagnées d'un processus de **conventionnement global** défini en concertation avec les OPCA, les OPACIF et les FONGECIF. Cette démarche a permis une meilleure collaboration avec nos réseaux, permettant ainsi de mieux prendre en compte leurs besoins et anticiper l'avenir.
- ✓ **Le soutien à la qualité de la formation et à l'innovation pédagogique** a été également l'une des priorités du FPSPP tout au long de l'année. Un cycle de 4 conférences portant sur l'innovation pédagogique, a été ainsi organisé durant l'année 2016, se poursuivant également en 2017, illustrant les contours et l'utilité de la personnalisation des formations, de pédagogies différenciées selon les modes d'apprentissage, et d'organisation d'un parcours en alternance. De plus, l'année 2017 a été marquée par le lancement du 1^{er} trophée de l'innovation en formation. La remise des prix aura lieu lors de l'Université d'Hiver de la Formation Professionnelle, édition 2018.
- ✓ **Les axes de travail issus de la réforme, comme notamment le soutien au compte personnel de formation, le conseil en évolution professionnelle, le nouveau socle de connaissances et compétences professionnelles**, ont été confortés durant l'année 2016. Par ailleurs les partenaires sociaux, réfléchissent actuellement à la mise en place d'une plateforme nationale qui vise à accompagner et soutenir les parcours professionnels des actifs. Il s'agit d'un projet, permettant à chaque actif d'explorer et de préparer une évolution en ligne, et si utile une formation dans son secteur ou dans d'autres champs d'activités, de mieux repérer ses compétences acquises et à acquérir, au vue de l'emploi projeté. De plus le conseiller CEP est également au centre de ce projet. Cette approche mobilisera les dernières technologies Big Data.

- ✓ **L'accompagnement des réseaux des OPCA, OPACIF et FONGECIF**, le soutien à la capitalisation des pratiques ont été poursuivies. Le FPSPP a contribué ainsi à la professionnalisation des réseaux et a veillé à accompagner les besoins en compétences mis en évidence dans leur nouvelle offre de services.
- ✓ Pour le FPSPP, l'année 2016 a été également consacrée à l'appui organisationnel et juridique au vue de **l'adaptation des FONGECIF à la nouvelle organisation territoriale issu de la loi Notre**.
- ✓ **L'évaluation de nos actions est devenue une de nos priorités**. Ont été préparées et progressivement mises en place pour chaque dispositif, des études d'impact et d'évaluations des actions de formations et dispositifs que le FPSPP finance avec ses partenaires.

LES CHIFFRES CLES DE 2016 : plus d'un million de bénéficiaires

(Extraits du Rapport d'activités 2016)

Ressources 2016 : 1.03 Mds€

Engagements 2016 : 1,3 Mds€

- Sur les 6,7 milliards mutualisés au sein des OPCA, **809 millions sont versés au FPSPP**. Ces ressources proviennent pour l'essentiel **des contributions obligatoires des entreprises** de droit privé adhérentes à un OPCA.
- Au-delà des contributions, les OPCA, les OPACIF et les FONGECIF sont tenus de reverser au FPSPP, **les excédents de trésorerie** constatés au cours du dernier exercice clos sur les différents dispositifs : CIF, Plan de formation, CPF et Professionnalisation.[1] En 2016, cela a représenté une ressource de **186 millions pour le FPSPP**.
- Le FPSPP reçoit, conventionnellement, une part de la masse salariale des FONGECIF et du Fond d'assurance formation du travail temporaire (FAF-TT), **au titre de la coordination et de l'animation et des actions de professionnalisation des collaborateurs du réseau**. Ce montant s'élevait à **1.5 millions en 2016**.
- Par ailleurs, le **Fonds Social Européen** (FSE) cofinance par une subvention de **40 millions** d'euros l'accompagnement à la reconversion des licenciés économiques en contrat de sécurisation professionnelle (CSP)[1].
- A ces ressources s'ajoutent le **report à nouveau au 31 décembre 2016**. Il s'agit des fonds comptablement engagés par le FPSPP sur les exercices précédents pour lesquels ses partenaires (les OPCA, les OPACIF et les FONGECIF...) ont présentés des sous-engagements. Ce report à nouveau est variable d'une année à l'autre. A l'issue de l'exercice 2016, il s'élevait à **265 millions d'euros**. On observe une baisse du report à nouveau depuis l'année 2014.

Au vu de tous ces éléments, les fonds gérés par le FPSPP en 2016 s'élevaient à **1,3 milliard d'euros.1**

^[1] Pour plus d'informations consultez le rapport au Parlement dans la partie consacrée au budget du FPSPP

^[1] Rapport d'activité 2016 du FPSPP

¹ Annexe financière 2016 de la Convention-Cadre 2015-2017.

Collecte 2016 au titre de la masse salariale 2015 = 809 M€
1,2 % - les frais de fonctionnement du FPSPP rapportés à la collecte

CHIFFRES CLES 2016	Montants engagés en M€	Nombre de bénéficiaires engagés
Appui à la formation dans les TPE	170,4	239 589
Appui à la formation dans les PME	25,9	88 985
Mutations économiques et technologiques	137,4	140 501
Congé individuel de formation (CIF) – CPF ●	13,5	11 702
Congé individuel de formation – appui CIF-CDI ●●	39,1	1 530
CléA (socle de connaissances et de compétences)	2,7	4 200
TOTAL SALARIES	389,0	486 507
	29 %	
Péréquation PRO (prévisions)	324,6	49 289
Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI)	34,3	24 121
Formations en emplois d'avenir	12,8	3 250
TOTAL INSERTION DANS L'EMPLOI	371,7	76 660
	28 %	
Congé individuel de formation - CDD ●●●	38,0	1 500
CSP (contrat de sécurisation professionnelle) dont FSE ●●●	80,3	22 011
Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC)	62,6	23 405
CPF ● Pôle emploi	131,8	206 199
Demandeurs d'emploi (DE)		
CPF ●●●● Régions	148,4	185 500
Demandeurs d'emploi (DE)		
R2F (DE) Rémunération de Fin de Formation	100,0	33 740
TOTAL PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOI	561,1	472 355
	43 %	
Total des engagements	1 321,8 M€	1 035 522
Annexe financière 2016	100%	bénéficiaires

- *Compte personnel de formation (CPF)*
 - *CIF pour les personnes en contrat à durée indéterminée*
 - *CIF pour les personnes anciennement titulaires d'un contrat à durée déterminée*
 - *Dont contribution du Fonds Social Européen (FSE) de 40 M€*
 - *Prévisions d'engagements en attendant le solde des conventions 2016*
- Et nombre de bénéficiaires estimé selon les prévisions d'engagements précitées*

Les données présentées dans le tableau ci-dessus sont issues du travail quotidien mené par le FPSPP et ses partenaires pour soutenir la formation professionnelle des actifs. Ces fonds, issus de

l'annexe financière sont donc mobilisés par le FPSPP auprès de des partenaires au service des entreprises, des salariés et des demandeurs d'emploi sur tous les territoires de la France. Les OPCA, les OPACIF, Pôle emploi et les Conseils régionaux sont les principaux partenaires du FPSPP.

Zoom sur trois dispositifs au profit des salariés

Appui à la formation des salariés dans les TPE

Une enveloppe financière de 170,4 millions d'euros a été répartie en les 20 OPCA. Cet abondement complète les fonds disponibles au sein des OPCA pour le plan de formation des entreprises de moins de 11 salariés. En 2016, 239 589 salariés ont bénéficié d'une formation grâce au financement du FPSPP.

Le programme d'accompagnement des TPE a permis de maintenir ou de développer un niveau d'engagements de formation soutenu. C'est de surcroît l'occasion pour les OPCA d'assurer un appui sur des actions spécifiques ou stratégiques mises en œuvre par l'entreprise comme l'appui au diagnostic RH, et de manière plus globale à la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences).

Appui aux mutations économiques et technologiques

Le FPSPP appuie des projets territorialisés portés par les OPCA et les OPACIF, assortis de l'avis des COPAREF, pour leur permettre d'accompagner les actifs et les entreprises à faire face aux conséquences sur l'emploi et sur les compétences des mutations économiques et technologiques. Les projets innovants traitant notamment des thématiques de transition énergétique et numérique sont favorisés. La mise en place des projets MUT ECO permet de renforcer les partenariats locaux, voire d'en créer des nouveaux et constituent un véritable effet levier pour les territoires et les secteurs. 16 OPCA et 2 FONGECIF ont soutenu la formation de 140 501 personnes en 2016 pour un budget de 137,4 millions d'euros.

Favoriser l'accès à un socle de compétences

Le FPSPP a pour mission d'assurer le soutien technique et financier de CléA, première certification interprofessionnelle paritaire qui se traduit par un socle commun de connaissances et de compétences professionnelles. Le COPANEF, qui en a construit le référentiel au cours de l'été 2015, permet à tous les acteurs (branches professionnelles, secteurs interprofessionnels, régions) de l'adapter et de le contextualiser au métier occupé ou à l'environnement de la personne. Ce nouveau référentiel permet d'enrichir les démarches d'accès à la formation en les complétant par des démarches d'accès à la certification.

Sur l'année 2016 c'est 4 200 salariés qui se sont engagés dans le processus d'évaluation préalable à la certification, et sur cette population, 550 se sont présentés à la certification.

Zoom sur trois dispositifs au profit des demandeurs d'emploi

Le congé individuel de formation des personnes anciennement titulaires d'un contrat à durée déterminée

20 FONGECIF et 6 OPACIF ont reçu en 2016 38 millions d'euros d'abondement en complément de leur collecte CIF-CDD pour financer 1 500 formations supplémentaires (les porteurs conventionnés ont ainsi accompagné globalement en 2016 6 888 CIF-CDD). Pour les bénéficiaires sans emploi avant l'entrée en formation, ex-CDD ou intérim, le CIF représente un vrai tremplin : 3 bénéficiaires sur 4 occupent un emploi un an après leur formation.

L'accès à la formation pendant le contrat de sécurisation professionnelle

Le FPSPP soutient l'accès à la formation des licenciés pour motif économique. Le CSP est un dispositif d'accompagnement renforcé des licenciés, se traduisant par un suivi personnalisé et individualisé, effectué par Pôle emploi ou ses opérateurs de placement privés, la personne pouvant bénéficier pendant 12 mois d'une indemnisation spécifique. Durant son CSP, le bénéficiaire peut notamment accéder à des périodes de formation, adaptées au profil de celui-ci, lui permettant d'être en adéquation avec les emplois qui lui sont accessibles, de se qualifier ou de se reconvertir sur un nouveau métier. En 2016 le FPSPP a engagé sur ce dispositif via les OPCA 80,3 millions d'euros (dont 40 millions d'euros au titre du FSE), au bénéfice de 22 011 personnes.

La préparation opérationnelle à l'emploi

La POEI (préparation opérationnelle à l'emploi individuelle) fait partie des dispositifs de formation à destination des demandeurs d'emploi les plus efficaces en matière de retour à l'emploi. Ainsi, près des trois quarts des bénéficiaires sont en emploi au bout de 6 mois, plus de 80% au bout d'un an. Sa principale force réside dans sa capacité à mettre en concordance les offres d'emploi déposées par les entreprises et les compétences des candidats. Le FPSPP a alloué des fonds aux OPCA dans le cadre d'appels à projets qui se sont traduits en 2016 par un financement forfaitisé de 34,3 millions d'euros pour 24 121 bénéficiaires.

La POEC (préparation opérationnelle à l'emploi collective) repose sur des formations pour les demandeurs d'emploi correspondant aux besoins des branches professionnelles. En 2016 c'est 62,6 millions d'euros qui ont été injectés par le FPSPP au bénéfice de 23 405 bénéficiaires. La POEC, largement prescrite par pôle emploi, requiert du temps et une véritable ingénierie de la part des OPCA qui demandent à bénéficier d'une visibilité sur plusieurs annuités au sujet des moyens dont ils pourraient disposer par rapport à ce dispositif.

FPSPP • 11, rue Scribe 75009 Paris
Tél. : 01 81 69 01 40 • Fax : 01 81 69 01 42
• e-mail : accueil@fpspp.org
www.fpspp.org

Association Loi 1901.
Agrément ministériel paru au J. O. du 16 mars 2010
Siret : 480 468 107 000 28 - NAF : 9499Z